

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 127

21 janvier 2011

SOMMAIRE

Acacio Promotions SA	6090	Financière Galates S.A.	6085
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. ..	6084	Financière Galates S.A.	6093
Agriconsult	6093	First State Investments Fund Management S. à r.l.	6087
Alaurin Investments S.A.	6093	Paledora S.A.	6096
Alerno Holding S.A. S.P.F.	6093	Patate S.à r.l.	6090
Alinvest Ltd	6094	Paul Wirtz S.à r.l.	6096
Alma Ventures S.A.	6094	Penafiel	6096
Altres Finance, S.à r.l.	6088	Pierres de Taille Floresta S.à r.l.	6096
Ambares	6094	Poincaré Sàrl	6096
Argon Hold S.à r.l.	6067	SkillTeam Luxembourg	6084
Argon Hold S.à r.l.	6050	Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA)	6088
Ateliers Conselman S.à r.l.	6088	Trading and Sourcing Company S.A.	6084
Autocars Pletschette S.à r.l.	6094	United in Sports Management S.à r.l.	6085
Bader 8, S.à r.l.	6095	United in Sports Parallel II S.C.A.	6086
Baillardel S.A.	6095	United in Sports Parallel I S.C.S.	6085
Besthold S.A.	6095	United in Sports Parallel I S.C.S.	6085
Burberry Luxembourg Investments S.à r.l.	6086	Vacentio Holdings Limited	6086
Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl	6085	Verdiam Holding S.A.	6086
Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l.	6084	Verdiam Holding S.A.	6087
Cart Lux S.à r.l.	6095	Verdiam Holding S.A.	6087
Centrale Paysanne Services	6095	Vizzion Invest S.A.	6087
Credit Suisse Westferry Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	6094	Voma S.à r.l.	6093
Eon Holding S.A.	6084	Ycodis S.à r.l.	6088

Argon Hold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.938.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- Argon PIK S.à r.l., with registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.928, (the "Shareholder"), represented by Maître Caroline Weirauch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 November 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Argon Hold S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1110 dated 27 May 2010, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-152.938. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Complete restatement of the Company's articles of association, including its corporate object which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants, other share subscription rights or equity securities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

2 Appointment of the independent auditor of the Company.

3 Appointment of the following new managers

(i) Sally Ingleson;

(ii) Björgólfur Thor Björgólfsson;

(iii) Andri Sveinsson;

(iv) Claudio Albrecht;

(v) Steve Pitts;

(vi) Henri Vanni; and

(vii) Biense Visser.

4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the articles of association. The Company's articles of association shall henceforth read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company exists under the name of "Argon Hold S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants, other share subscription rights or equity securities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation, by the Laws or by any Shareholders' Agreement (as defined below).

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

No shares may be transferred by the Company's shareholders other than a transfer which is permitted under an agreement that may have been entered into before the date of this restatement of the Articles of Incorporation between (among others) the Company, the Company's shareholder(s) and Deutsche Bank AG (a "Shareholders' Agreement") (references in the Articles of Incorporation to a Shareholders' Agreement being to that agreement as amended, supplemented or replaced from time to time in accordance with its terms and, in the event that at time no such Shareholders' Agreement shall be in effect, any references in the Articles of Incorporation to a Shareholders' Agreement shall be deemed to be omitted) and which has (in the case of a transfer to a non-member) been authorized by shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital in accordance with any Shareholders' Agreement.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company's shareholders will comply with any obligation under any Shareholders' Agreement to transfer shares in the Company.

Any restrictions on transfer of the Company's shares contained in these Articles of Incorporation do not apply in the event of a transfer of Company's shares as a result of the enforcement of a pledge granted over the Company's shares.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital - Repurchase of shares. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and in compliance with any Shareholders' Agreement.

The Company may acquire its shares with a view to their immediate cancellation. The acquisition shall be made in compliance with the conditions and limits established by Luxembourg legal principles and by these Articles of Incorporation and in compliance with any Shareholders' Agreement from time to time.

The Company shall only repurchase its shares in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement and subject to a majority of shareholders representing at least three quarters (¾) of the Company's share capital agreeing to such repurchase.

Moreover, any repurchase by the Company of its own shares pursuant to the above may be carried out to the extent the Company has sufficient funds available to do so as determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

The Board of Managers is authorized and empowered to take any steps to execute any documents and do and perform any acts on behalf of the Company which may be necessary to:

- effect the repurchase by the Company of its shares; and
- to complete all related action to the repurchase of its shares by the Company,

in the manner and to the extent permitted by these Articles of Incorporation and the Law and in accordance with any Shareholders' Agreement.

Subject to any Shareholders' Agreement, any payment made in respect of a repurchase of shares may be made, at the discretion of the Board of Managers, in cash or in kind. In the event of a payment in kind, the valuation of the assets contributed shall be as determined in accordance with any applicable terms of any Shareholders' Agreement and otherwise fairly by the Board of Managers acting reasonably and on the basis of the fair market value of the assets concerned.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by seven (7) managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)") who shall form a board of managers (the "Board of Managers") composed of two (2) managers to be qualified as the "Nitrogen Manager(s)", three (3) managers who will be qualified as the "A Manager(s)", one (1) manager to be qualified as the "B Manager" and one (1) manager who will be qualified as chairman of the Board of Managers (the "Chairman").

The Managers will be appointed upon nomination in accordance with any Shareholders' Agreement. The shareholder (s) will determine the duration of the Managers' mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s) taken in accordance with any Shareholders' Agreement.

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object provided that, if and to the extent (i) the Company has contractually agreed to submit any matter under a Shareholders' Agreement to the consent of a third party or a shareholder prior to proceeding with or agreeing such matter, no such matter shall be actually proceeded with or agreed by

the Company or by the Board of Managers until such required consent has been given in appropriate form, or (ii) the shareholder(s) have instructed the Board of Managers in writing not to perform certain acts without the consent of a third party specified in such instructions, no such acts shall be actually performed or agreed by the Company or by the Board of Managers until such required consent has been given in the appropriate form.

Subject as provided above, all powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it and, in so doing, shall comply with the terms of any Shareholders' Agreement.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Manager(s).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers and Conflicts of Interest. The Board of Managers may appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

Observers may be appointed to the meetings of the Board of Managers in accordance with any Shareholders' Agreement.

The Board of Managers will meet upon call by (i) the Chairman or (ii) one third (1/3) of the Managers or (iii) if fewer than nine meetings of the Board of Managers have been held in the past twelve (12) months, by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held at least monthly at intervals of no more than six (6) weeks and not less than eleven (11) times in each calendar year unless otherwise agreed in accordance with any Shareholders' Agreement.

Except with the prior consent of all members of the Board of Managers entitled to attend, at least ten (10) business days (meaning, in these Articles of Incorporation, a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg or England and Wales) written notice (which can be by electronic mail including by e-mail or facsimile) of meetings of the Board of Managers shall be given provided that shorter notice may be given (in which case written notice of the relevant meeting shall be given by means of electronic mail or facsimile or any other means of communication, provided such other means of communication has been approved by the Manager(s) concerned) if in the opinion of the Chairman or of a majority of the members of the Board of Managers, the interests of the Company and, as the case may be, its subsidiary undertakings would be reasonably likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting was not dealt with as a matter of urgency, in which case the meeting shall be convened on such notice which the Chairman, acting individually, or which such majority of the members of the Board of Managers, after due consideration of all circumstances, considers reasonable provided that the notice has been given prior to the time set for the meeting. Any notice of a meeting of the Board of Managers shall specify the time and the place of the meeting (and, in the case of any meeting called on less than ten (10) business days notice, details as to the urgency of the matter) as well as a full written agenda specifying all resolutions proposed and business to be transacted at such meeting together with all papers to be circulated or presented at that meeting. No resolution shall be proposed or business transacted at the meeting unless it has been specified in such notice, except if consented to in writing by all Managers or their proxies. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. A notice of a meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers and a notice of a meeting of a committee of the Board of Managers shall be given to all Managers in that committee.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by electronic from (including e-mail or facsimile) another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A proxy of a Manager shall be entitled to attend and vote at, and waive all convening formalities in respect of, the meeting in respect of which his appointment relates at which the Manager appointing him is not personally present, and generally in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do at such meeting. A Manager who has been so appointed as proxy for another Manager shall be entitled at the meeting in respect of which his appointment relates, in the absence of his appointor:

- (a) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote; and
- (b) to be counted as part of the quorum of the Board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is a proxy;

A Manager shall be deemed to be present at a meeting if his proxy is present at such meeting.

A quorum of the meeting of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office (except in relation to a matter where one or more Managers have a Personal Conflicting Interest, in which case a majority of the Managers who do not have a Personal Conflicting Interest as described below in such matter must be present or represented, provided that at least one Nitrogen Manager (unless all the Nitrogen Managers

are disqualified from counting towards a quorum for the relevant meeting by virtue of having a Personal Conflicting Interest as described below or there are no Nitrogen Managers) and one A Manager (unless all the A Managers are disqualified from counting towards a quorum for the relevant meeting by virtue of having a Personal Conflicting Interest as described below or there are no A Managers) are present or represented, and provided further that no meeting of the Board of Managers may be held if the A Managers comprise a majority of the Managers present at the meeting. If such requirements are not met at a meeting, the meeting shall be adjourned to a day not earlier than five (5) business days from the date of such meeting and provided that five (5) business days notice of the adjourned meeting has been given to all Managers, a quorum at such meeting shall consist of any two Managers provided that at least one Manager that is not an A Manager is present at the relevant meeting.

If any of the Managers of the Company has an interest in a matter to be discussed or resolution proposed at a meeting of the Board of Managers, he shall inform the other Managers of that interest. For the purposes of this Article 12, an "interest" of a Manager shall include an interest of such Manager by virtue of such Manager:

(a) holding office as a Manager or director of another person involved in the matter (or such person's Affiliate or connected person, as such terms are defined in any Shareholders' Agreement which definition will apply in relation to the Articles);

(b) holding any other office or employment with another person involved in the matter (or such person's Affiliate or connected person); or

(c) being interested directly or indirectly in any Securities (or any rights to acquire Securities, as such term is defined in any Shareholders' Agreement) in another person involved in the matter (or such person's Affiliate or connected person).

In respect of a matter or resolution in which a Manager has an interest, which is a personal interest opposed to the interest of the Company (a "Personal Conflicting Interest"), such Manager may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a meeting of the Board of Managers while that matter or resolution is discussed. In all other circumstances without prejudice to the obligation of a Manager to disclose any interest, a Manager may participate in debate in relation to and/or vote at any meeting of the Board of Managers on any matter or resolution concerning a matter in relation to which he has, directly or indirectly, an interest and if he votes his vote shall be counted.

For the avoidance of doubt, any interest of a Manager arising solely by virtue of his having been nominated for appointment as a Manager by or holding any office or employment or any other contractual relationship with another person involved in the matter (or such person's Affiliate or connected person) irrespective of whether that other person's interest conflicts with that of the Group, as such term is defined in any Shareholders' Agreement, shall not be deemed to be a 'Personal Conflicting Interest'.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm or entity. Any person related as described above to any company or firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from participating in debates, considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business and shall not be deemed by reason of such affiliation to have a Personal Conflicting Interest.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting which is quorate and who are entitled to vote, provided that, if and to the extent the Company has contractually agreed to submit such matter under any Shareholders' Agreement to the consent of a third party or a shareholder prior to proceeding with or agreeing to such matter, no such matter, which has thus been approved or resolved by the Managers, shall be actually proceeded with or agreed to by the Company until such required consent has been given in an appropriate form and any such approval or resolution by the Managers must be expressly subject to obtaining the required consent in an appropriate form. Decisions taken at that meeting will require, in addition to the other requirements of this paragraph, a vote in favour from a Manager who is not an A Manager. The Chairman shall have a casting vote; however, if the Chairman is not present at the meeting, the Managers present may appoint any one of their number to act as chairman of the meeting for the purpose of such meeting but such chairman shall not have a casting vote.

One or more Managers may, provided that this is in accordance with any Shareholders' Agreement participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. If requested by any Manager in advance of any meeting, the Company shall provide to the Managers a telephone number (or details of other means of communication mutually acceptable to the Company and each Manager) to allow participation in such meeting by any Manager without his being physically present at the meeting.

Unless otherwise permitted by any Shareholders' Agreement, a majority of the Managers attending such meeting of the Board of Managers must be present at the meeting in person in Luxembourg.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers in Luxembourg.

Art. 13. Resolutions of the Board of Managers. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) or by all the Managers present and the proxy holders of the represented Managers. Any proxies will remain attached thereto. A copy of all signed minutes and resolutions shall be sent promptly to all Managers following the relevant meeting to which they relate.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholders, such approval to be given subject to compliance with the terms of any Shareholders' Agreement, the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other reasonable expenses whatsoever incurred by the Managers in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Auditors. The Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by at least one independent auditor.

Moreover, when required by Laws, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts shall be reviewed by one or more statutory auditor(s) who need not be shareholders.

The independent and statutory auditor(s), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 June of each year at 11.30 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. The shareholders shall cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions. Except where required by the Laws, there shall be no quorum requirement applicable for the passing of written resolutions. Written resolutions shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of shareholders' votes, cast in accordance with the above, meeting the applicable quorum and majority requirements, irrespective of whether all shareholders have returned their vote or not.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting (with at least eight (8) business days notice of the meeting being given) as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Board of Managers, or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. Without prejudice to the provisions of the Laws and of any Shareholders' Agreement, at any general meeting of shareholders other than (i) a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation or (ii) voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital of the Company. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Change of nationality of the Company requires unanimity.

If and to the extent that the Company has contractually agreed to submit a matter under any Shareholders' Agreement to the consent of a third party or a shareholder prior to proceeding with or agreeing to such matter then, to the extent permitted by the Laws, no such matter, which has been approved or resolved by the shareholders, shall be actually proceeded with or agreed to by the Company until such consent has been given in an approved form and any such approval or resolution by the shareholders must be expressly subject to obtaining the required consent in an appropriate form.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and the proxies of shareholders represented as the case may be, it being understood that default by one or more shareholder(s) to sign the minutes shall not invalidate any resolutions passed in accordance with the present Articles in any way whatsoever.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts shall be submitted by the Board of Managers to the independent auditor(s) and statutory auditor(s), if any, and then to the shareholders for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distribution, unless in each case otherwise agreed in or required by the terms of any Shareholders’ Agreement and subject to a consequent amendment of this provision prior to the relevant distribution between the shareholders being made if required.

Any payment made in respect of a distribution of profits may be made, at the discretion of the Board of Managers, in cash or in kind. In the event of a payment in kind, the valuation of the assets distributed shall be as determined in accordance with any applicable terms of any Shareholders’ Agreement and otherwise fairly by the Board of Managers acting reasonably and on the basis of the fair market value of the assets concerned.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. Subject to any Shareholders’ Agreement, the Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital issued by the Company.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

Without prejudice of any provisions of a Shareholders’ Agreement, in case of a liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

1. first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making or reasonable provision for the payment thereof) of all the Company.s debts and liabilities and the expenses of liquidation;
2. second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making or reasonable provision for the payment thereof) of all the Company.s debts and liabilities to the shareholders; and
3. third, to the holders of the Company.s shares, each share entitling to the same proportion in such distribution, unless otherwise agreed in any Shareholders’ Agreement and subject to a consequent amendment of this provision prior to the relevant distribution between the shareholders being made if required.

Any payment made upon liquidation may be made, at the discretion of the liquidator, in cash or in kind. In the event of a payment in kind, the valuation of the assets to be transferred to the shareholder shall be as determined in accordance with any applicable terms of any Shareholders’ Agreement and otherwise fairly by the liquidator acting reasonably and on the basis of the fair market value of the assets concerned.

Chapter VII. Share pledge

Art. 29. Assignments under share pledge. The shareholder(s) may assign/transfer any of the rights with which it/they is/are vested pursuant to the amended law of 10 August 1915 on commercial companies and/or these Articles of Incorporation to any creditor of the group of companies to which the Company belongs and to which a security interest over the shares of the Company has been granted, in accordance with any Shareholders’ Agreement, in particular, without however being limited to, the right to (i) pass written resolutions where the Company is composed of a single shareholder, (ii) convene shareholder meetings or propose and adopt written shareholder resolutions where the Company is composed of several shareholders, (iii) request the Board of Managers to convene shareholder meetings and (iv) request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholder meetings prior to that agenda being sent to shareholders.

Chapter VIII . Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint KPMG, société à responsabilité limitée, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.065 as independent auditor of the Company for a period ending upon approval of the annual account of the financial year 2010.

Third resolution

The Shareholder resolved to set the number of managers at seven (7) and resolved to appoint the following persons as managers of the Company for unlimited duration with effect at Completion (as such term is defined in any Shareholders' Agreement):

- (i) Steve Pitts, born on 7 December 1962, residing in 35 Hans Place, London SW1X 0JZ, United Kingdom, as A Manager;
- (ii) Henri Vanni born on 22 April 1951, residing in 7, avenue Saint Roman, Residence du Parc Saint Roman, app. 209, 98000 Monaco, as A Manager;
- (iii) Biense Visser, born on 29 July 1952, residing in Maliestraat 9, 3581 SH, Utrecht, Netherlands, as A Manager;
- (iv) Björgólfur Thor Björgólfsson, born on 19 March 1967, residing in 55 Clarendon Road, London W11 4JD, United Kingdom, as Nitrogen Manager;
- (v) Andri Sveinsson, born on 21 September 1971, residing in 82 Campden Hill Court, London W8 7HN, United Kingdom, as Nitrogen Manager;
- (vi) Sally Ingleson, born on 3 December 1963, residing in Hillbrow House, Baring Road, Winchester, SO23 0JN, United Kingdom as B Manager; and
- (vii) Claudio Albrecht, born on 5 May 1959, residing in C/- Obchodna 10, 106 Bratislava, Slovakia, as Chairman.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour de novembre.

Pardevant Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg)

A comparu:

- Argon PIK S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-152.928 (l' «Associé»), représentée par Maître Caroline Weirauch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 novembre 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. .

L'Associé requiert le notaire de prendre acte que:

I. L'Associé est l'associé unique d'Argon Hold S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 16, rue Jean l'aveugle, L-1148 Luxembourg, constituée suite à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 datant du 27 mai 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-152.938. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et qui sont toutes entièrement libérées.

III. L'Associé a reconnu être pleinement informé des résolutions adoptées sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Refonte complète des statuts de la Société, y compris de l'objet social qui se lit comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et activités et/ou les obligations et activités de toute autre société, et généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de tout autre société ou personne; dans tous les cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes ainsi que de bons de souscription ou de tout autre droit de souscription de parts sociales ou de valeurs mobilières.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.»

2 Nomination du commissaire aux comptes de la Société.

3 Nomination des nouveaux gérants suivants:

- (i) Sally Ingleson;
- (ii) Björgólfur Thor Björgólfsson;
- (iii) Andri Sveinsson;
- (iv) Claudio Albrecht;
- (v) Steve Pitts;
- (vi) Henri Vanni; and
- (vii) Biense Visser.

4 Divers

L'Associé requiert le notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société. Les statuts de la Société se liront désormais comme suit:

«Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Nom. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Argon Hold S.à.r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et activités et/ou les obligations et activités de toute autre société, et généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de tout autre société ou personne; dans tous les cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes ainsi que de bons de souscription ou de tout autre droit de souscription de parts sociales ou de valeurs mobilières.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12,400.-) divisé en douze mille quatre cents (12,400) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts, des Lois ou de tout Pacte d'Actionnaires (tel que défini ci-dessous).

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associées, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Les parts sociales ne peuvent être cédées par les associés de la Société que si cette cession est autorisée en vertu d'un accord qui peut avoir été conclu avant la date de cette refonte des Statuts entre (parmi d'autres) la Société, les associés de la Société et la Deutsche Bank AG (un «Pacte d'Actionnaires») (les références dans les Statuts relatives à un Pacte d'Actionnaires le sont au pacte tel que modifié, complété ou remplacé de temps à autre conformément à ses dispositions, et dans le cas où aucun Pacte d'Actionnaires n'est en vigueur, toute référence par Statuts à un Pacte d'Actionnaires est réputée omise) et qui (en cas de cession à un tiers) a été autorisée par les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital de la Société conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les associés de la Société se conformeront à toute obligation de céder des parts sociales dans la Société née en vertu d'un Pacte d'Actionnaires.

Aucune restriction de transfert des parts sociales de la Société établie par les Statuts ne s'applique en présence d'un transfert des parts sociales de la Société né en raison de la réalisation d'un gage portant sur les parts sociales de la Société.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital - Rachat de parts sociales. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

La Société peut acheter ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate. L'acquisition doit être faite conformément aux conditions et limites fixées par les principes juridiques luxembourgeois et par les Statuts et en conformité avec tout Pacte d'Actionnaires.

La Société ne peut racheter ses parts sociales qu'en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires et à la condition qu'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société accepte ce rachat.

En outre, tout rachat par la Société de ses propres parts sociales, conformément à ce qui précède, peut être effectué dans la mesure où la Société dispose de fonds suffisants pour le faire tel que déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

Le Conseil de Gérance est autorisé et habilité à prendre toute mesure pour signer tout document et à accomplir tous les actes au nom de la Société qui pourraient être nécessaires pour:

- effectuer le rachat par la Société de ses parts sociales; et
- pour accomplir toute action relative au rachat par la Société de ses parts sociales,

de la manière et dans la mesure où cela est autorisé par les présents Statuts et la Loi et conforme à tout Pacte d'Actionnaires.

Sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires, tout paiement effectué au titre d'un rachat des parts sociales peut être réalisé, à la discrétion du Conseil de Gérance, en espèces ou en nature. En cas de paiement en nature, les actifs apportés seront évalués en conformité avec les provisions applicables de tout Pacte d'Actionnaire de façon, et sinon de façon équitable par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement et sur base de la valeur de marché des actifs concernés.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La société est gérée et administrée par sept (7) gérants qui n'ont besoin d'être des associés eux-mêmes (les «Gérants») qui forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé par deux (2) gérants qui seront qualifiés de «Gérant(s) Nitrogen», trois (3) gérants qui seront qualifiés de «Gérants de Catégorie A», un (1) gérant qui sera qualifié de «Gérant de Catégorie B» et un (1) gérant qui sera qualifié de président du Conseil de Gérance (le «Président»).

Les Gérants sont nommés sur proposition conformément à tout Pacte d'Actionnaires. Les associés déterminent la durée du mandat des Gérants. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés prise conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, pourvu que, si et dans la mesure où (i) la Société a convenu contractuellement à soumettre toute question sous un Pacte d'Actionnaires au consentement d'un tiers ou d'un associé avant de réaliser ou d'accepter ces affaires, aucune de ces affaires ne sera en effet réalisée ou acceptée par la Société ou par le Conseil de Gérance jusqu'à ce que l'accord requis a été donné dans la forme appropriée, ou (ii) les associés ont instruit par écrit le Conseil de Gérance de ne pas accomplir certains actes sans le consentement d'une partie tierce prévu dans de telles instructions, aucun acte de ce type ne sera en effet réalisé ou accepté par la Société jusqu'à ce que ce consentement requis ait été donné dans la forme appropriée.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix et, ce faisant doit se conformer à tout Pacte d'Actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance et Conflits d'Intérêts. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Des observateurs peuvent être nommés pour les réunions du Conseil de Gérance conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation (i) du Président ou (ii) d'un tiers (1/3) des Gérants ou, (iii) si moins de neuf réunions du Conseil de Gérance ont été tenues dans les douze (12) derniers mois, de tout Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au moins mensuellement dans des intervalles de pas plus de six (6) semaines et pas moins de onze (11) fois chaque année calendaire, à moins qu'il ne soit convenu autrement conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

Sauf avec l'accord préalable de tous les membres du Conseil de Gérance qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite (qui peut être un courrier électronique ou télécopie) devra être transmise au moins dix (10) jours ouvrables (ce qui comprend, dans ces Statuts, les jours autres qu'un samedi, dimanche ou jour férié au Luxembourg, en Angleterre et au Pays de Galles), sachant qu'un préavis plus court est possible (auquel cas un préavis écrit de la réunion en question est donné par voie de courrier électronique ou télécopie ou par tout autre moyen de communication, sous réserve que cet autre moyen de communication ait été approuvé par le(s) Gérant(s) concerné(s)) si selon le Président ou la majorité des membres du Conseil de Gérance, les intérêts de la Société et, le cas échéant, de ses filiales seraient susceptibles d'être affectés dans une mesure importante si les affaires à traiter lors de cette réunion ne sont pas traitées comme des questions d'urgence, auquel cas la réunion sera convoquée dans un tel délai de préavis que le Président, agissant individuellement, ou que cette majorité des membres du Conseil de Gérance, après avoir dûment examiné les circonstances pertinentes, considère raisonnable, sous réserve que la convocation ait été remise avant l'heure prévue pour la réunion. Toute convocation à une réunion du Conseil de Gérance indiquera la date et le lieu de la réunion (et, dans le cas d'une réunion

convoquée moins de dix (10) jours ouvrables à l'avance, des détails quant à l'urgence de l'affaire) ainsi qu'un ordre du jour complet et écrit précisant toutes les résolutions proposées et toutes les affaires à traiter lors de cette réunion, ensemble avec tous les documents qui seront fournis ou présentés lors de ladite réunion. Aucune résolution ne peut être proposée ou aucune affaire ne peut être réalisée lors de la réunion sauf si cela a été précisé dans la convocation, à moins que tous les Gérants ou leurs mandataires y aient consenti par écrit. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Une convocation à une réunion d'un Conseil de Gérance devra être remise à tous les Gérants et une convocation à une réunion d'un comité du Conseil de Gérance devra être remise à tous les Gérants de ce comité.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou sous forme électronique (y compris par courrier électronique ou télécopie), transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le mandataire d'un Gérant est habilité d'assister et de voter, et de renoncer aux formalités de convocation, à la réunion à laquelle se rapporte sa nomination et à laquelle son mandant n'assiste pas personnellement, et généralement de faire tout ce que son mandant est autorisé ou habilité à faire lors d'une telle réunion. Un Gérant ainsi désigné comme mandataire d'un autre Gérant est habilité, lors de la réunion à laquelle se rapporte sa désignation, à:

- (a) un vote séparé au nom de son mandant en plus de son propre vote; et
- (b) à être considéré comme partie du quorum du Conseil de Gérance pour son propre compte et pour le compte du Gérant dont il est le mandataire.

Un Gérant sera considéré comme présent à une réunion si son mandataire est présent à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée (excepté par rapport à une affaire dans laquelle un ou plusieurs Gérants ont un Intérêt Personnel Opposé, auquel cas une majorité de Gérants qui n'ont pas un Intérêt Personnel Opposé, tel que défini ci-dessous, dans une telle affaire, doivent être présents ou représentés), sous réserve qu'au moins un Gérant Nitrogen (à moins que tous les Gérants Nitrogen soient exclus du calcul du quorum en raison d'un Intérêt Personnel Opposé comme décrit ci-dessous ou à moins qu'il n'y ait pas de Gérants Nitrogen) et un Gérant de Catégorie A (à moins que tous les Gérants de Catégorie A soient exclus du calcul du quorum en raison d'un Intérêt Personnel Opposé comme décrit ci-dessous ou à moins qu'il n'y ait pas de Gérants de Catégorie A) sont présents ou représentés, et sous réserve qu'aucune réunion ne puisse avoir lieu lorsque la majorité des Gérants présents sont des Gérants de Catégorie A. Si ces exigences ne sont pas remplies lors d'une réunion, la réunion sera ajournée à un date au plus tôt cinq (5) jours ouvrables après cette réunion et à condition qu'un préavis de cinq (5) jours ouvrables de la réunion ajournée ait été donné à tous les Gérants, le quorum lors d'une telle réunion est de deux Gérants sous réserve qu'au moins un Gérant qui n'est pas un Gérant de Catégorie A, soit présent à la réunion en question.

Si un des Gérants de la Société a un intérêt dans une affaire à discuter ou dans une résolution proposée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants. Aux fins de cet article 12, un «intérêt» d'un Gérant comprend les intérêts d'un tel Gérant:

- (a) exerçant une fonction de Gérant ou de directeur d'une autre personne impliquée dans l'affaire (ou l'Affilié d'une telle personne ou d'une personne liée tels que ces notions sont définies dans tout Pacte d'Actionnaires, lesquelles définitions s'appliqueront aux Statuts);
- (b) exerçant toute fonction ou emploi avec une autre personne impliquée dans l'affaire (ou l'affilié de cette personne ou d'une personne liée);
- (c) étant directement ou indirectement intéressé dans toutes valeurs mobilières (ou tout droit d'acquérir des valeurs mobilières, telles que ce terme est défini dans tout Pacte d'Actionnaires) portant sur une autre personne impliquée dans l'affaire (ou l'Affilié d'une telle personne ou d'une personne liée).

En ce qui concerne les affaires ou résolutions dans lesquelles un Gérant a un intérêt personnel opposé à celui de la Société (un «Intérêt Personnel Opposé»), ce Gérant n'a pas le droit de participer à cette affaire ou résolution, ou de voter sur telle affaire ou résolution; il n'est pas pris en compte pour le quorum de la réunion du Conseil de Gérance pendant que cette affaire ou résolution est discutée. Dans tous les autres cas où il n'y a pas de violation de l'obligation du Gérant de divulguer tout intérêt, le Gérant peut participer au débat et/ou voter lors de toute réunion du Conseil de Gérance sur toute affaire ou résolution portant sur une question en relation avec une affaire pour laquelle il a directement ou indirectement un intérêt, et s'il vote, son vote est compté.

Pour éviter tout doute, tout intérêt d'un Gérant né simplement par le fait d'être proposé pour nomination comme Gérant, ou occupant un poste ou tout emploi ou toute relation contractuelle avec une autre personne impliquée dans l'affaire (ou l'Affilié ou personne connectée de cette personne), peu importe si les intérêts de cette autre personne sont en conflit avec ceux du Groupe, tel que défini dans un Pacte d'Actionnaires, ne doit pas être considéré comme un «Intérêt Personnel Opposé».

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou

est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise ou entité. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise ou entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de participer aux débats, délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions et ne devra pas être considérée comme ayant un Intérêt Personnel Opposé en raison de cette affiliation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de ces réunions qui atteignent le quorum et qui sont valablement en droit de voter, à condition que, si et dans la mesure où la Société a contractuellement convenu de soumettre cette affaire par tout Pacte d'Actionnaires au consentement d'un tiers ou d'un associé avant de procéder avec ou de consentir à une telle affaire, aucune de ces affaires qui a ainsi été approuvée ou résolue par les Gérants ne sera en effet consentie ou exécutée par la Société jusqu'à ce que l'accord requis a été donné sous une forme appropriée, et toute approbation ou décision des Gérants doit expressément être soumise à l'obtention du consentement requis sous une forme appropriée. Les décisions prises lors de cette réunion nécessitent, en plus des autres exigences du présent paragraphe, un vote en faveur d'un Gérant qui n'est pas un Gérant de Catégorie A. Le Président aura un vote prépondérant; or, si le Président n'est pas présent lors de la réunion, les Gérants présents peuvent nommer n'importe qui d'entre eux pour agir comme président pour cette réunion, mais ce président n'aura pas de vote prépondérant.

Un ou plusieurs Gérants peuvent, à condition que cela soit conforme à tout Pacte d'Actionnaires, prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire initiés du Luxembourg, permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Si demandé par un des Gérants à l'avance d'une réunion, la Société doit fournir aux Gérants un numéro de téléphone (ou des détails pour d'autres moyens de communication mutuellement acceptables pour la Société et chacun des Gérants) pour permettre à tout Gérant de participer à une telle réunion sans être présent physiquement).

A moins que cela soit permis autrement par tout Pacte d'Actionnaires, une majorité des Gérants assistant à une telle réunion du Conseil de Gérance doit être présent à la réunion en personne à Luxembourg.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants au Luxembourg.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions du Conseil de Gérance doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par tous les Gérants présents et les mandataires des Gérants représentés. Les procurations y resteront annexées. Une copie de tous les procès-verbaux signés et des résolutions sera envoyée aux Gérants immédiatement après la réunion à laquelle elle se rapporte.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) Gérants agissant conjointement.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, cette approbation devant être donnée conformément à tout Pactes d'Actionnaires, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Commissaires aux Comptes / Réviseurs d'entreprises. Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par au moins un réviseur d'entreprises indépendant.

De plus, dans les cas prévus par la loi, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) et réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois et le statuts à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 25 juin de chaque année à 11 heures 30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Les associés expriment leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites. Sauf où cela est requis par les Lois, il n'y aura pas d'exigence de quorum pour l'adoption de résolutions écrites. Les résolutions écrites sont valablement adoptées dès réception par la Société des votes des associés, émis conformément à ce qui a été vu ci-dessus, remplissant les exigences de quorum et de majorité, indépendamment du fait de savoir si tous les associés ont retourné leur vote ou non.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale (en respectant un préavis d'au moins huit (8) jours ouvrables précédant la réunion) ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil de Gérance, ou, faute d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Sous respect des dispositions des Lois et des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, uniquement à l'égard des réunions autres que les réunions convoquées (i) en vue de la modification des Statuts de la Société ou (ii) pour le vote de résolutions dont l'adoption est soumise par la loi aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, si une telle majorité n'est pas atteinte à la première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si, et dans la mesure où la Société a accepté conventionnellement de soumettre une affaire régie soumise à tout Pacte d'Actionnaires au consentement d'un tiers ou d'un associé avant de réaliser ou d'accepter cette affaire, alors, dans la

mesure où cela est permis par la loi, aucune affaire qui a été approuvée ou décidée par les associés ne doit en effet être poursuivie ou acceptée par la Société jusqu'à ce qu'un tel consentement ait été donné dans une forme approuvée et toute acceptation ou résolution par les associés est soumise expressément à l'obtention du consentement exigé sous une forme appropriée.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les procès-verbaux des assemblées générales d'associés seront signés par les associés présents et par les mandataires des associés représentés le cas échéant, il doit en être déduit que le défaut par un ou plusieurs associés de signer les procès-verbaux n'invalidera aucune résolution adoptée conformément aux présents Statuts de quelque manière que ce soit. Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le(s) associé(s), ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par deux (2) Gérants agissant conjointement.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Le Conseil de Gérance soumet les comptes annuels et/ou les comptes consolidés au(x) réviseur(s) d'entreprises et au(x) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, et ensuite aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf si convenu ou requis autrement par tout Pacte d'Actionnaires et sous réserve d'une éventuelle modification ultérieure nécessaire de cette provision avant la distribution entre les associés.

Tout paiement concernant la distribution des bénéfices peut être effectué, à la discrétion du Conseil de Gérance, en espèces ou en nature. Dans le cas d'un paiement en nature, l'évaluation des actifs distribués est faite comme déterminée en conformité avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Actionnaires et sinon de façon équitable par le Conseil de Gérance agissant de manière raisonnable et en prenant en compte la juste valeur de marché des actifs en question'

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. Sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires, la Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les liquidateurs, qui pourront siéger au Conseil de Gérance ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, en cas de liquidation, les actifs et liquidités de la Société seront répartis dans l'ordre de priorité suivant:

1. en premier lieu, aux créanciers autres que les associés pour répondre (que ce soit par paiement ou par provision raisonnable de ce paiement) à toutes les dettes et obligations de la Société et aux dépenses liées à la liquidation; et
2. en deuxième lieu, aux associés pour répondre (que ce soit par paiement ou par provision raisonnable de ce paiement) à toutes les dettes et obligations de la Société envers les associés; et
3. en troisième lieu, aux porteurs des parts sociales de la Société, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution, sauf décidé autrement par tout Pacte d'Actionnaires et sous réserve d'une éventuelle modification ultérieure nécessaire de cette provision avant la répartition entre les associés, si nécessaire.

Tout paiement effectué lors de la liquidation peut l'être, à la discrétion du liquidateur, en espèces ou en nature. Dans le cas d'un paiement en nature, l'évaluation des actifs devant être transférés à l'associé sera faite comme déterminée en conformité avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Actionnaires et sinon de façon équitable par le liquidateur agissant de manière raisonnable et en prenant en compte la juste valeur de marché des actifs concernés.

Chapitre VII. Gage sur les parts sociales

Art. 29. Cessions de parts sociales gagées. Le(s) associé(s) peu(ven)t céder/transférer tous les droits qui lui/leur est/ sont accordé(s) en vertu de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et/ou les Statuts à tout créancier du groupe auquel la Société appartient et auquel une sûreté sur les parts sociales de la Société a été accordé, conformément à tout Pacte d'Actionnaires, notamment, sans toutefois être exhaustif, le droit (i) d'adopter des résolutions écrites si la Société est composée d'un associé unique, (ii) de convoquer des assemblées générales des associés ou de proposer et d'adopter des résolutions d'associés si la Société est composée de plusieurs associés, (iii) de demander au Conseil de Gérance de convoquer des assemblées d'associés et (iv) de demander l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour d'une assemblée des associés avant que cet ordre du jour n'est envoyé aux associés.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer KPMG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.065 en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice social 2010.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de fixer le nombre de gérants à sept (7) et a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société, pour durée indéterminée, avec effet à la Clôture (tel que ce terme est défini dans tout Pacte d'Actionnaires):

(i) Steve Pitts, né le 7 décembre 1962, demeurant au 35 Hans Place, Londres SW1X 0JZ, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie A;

(ii) Henri Vanni né le 22 avril 1951, demeurant au 7, avenue Saint Roman, Résidence du Parc Saint Roman, app. 209, 98000 Monaco, en tant que Gérant de Catégorie A;

(iii) Biense Visser, né le 29 juillet 1952, demeurant à Maliestraat 9, 3581 SH, Utrecht, Pays-Bas, en tant que Gérant de Catégorie A;

(iv) Björgólfur Thor Björgólfsson, né le 19 mars 1967, demeurant au 55 Clarendon Road, Londres W11 4JD, Royaume-Uni en tant que Gérant Nitrogen;

(v) Andri Sveinsson, né le 21 septembre 1971, demeurant au 82 Campden Hill Court, Londres W8 7HN, Royaume-Uni, en tant que Gérant Nitrogen;

(vi) Sally Ingleson, née le 3 décembre 1963, demeurant à Hillbrow House, Baring Road, Winchester, SO23 0JN, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B; et

(vii) Claudio Albrecht, né le 5 mai 1959, demeurant C/- Obchodna 10, 106 Bratislava, Slovaquie, en tant que Président.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui sont dues par la Société ou à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont, fait acte et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Weirauch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 novembre 2010. Relation: RED/2010/1738. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160765/946.

(100185576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Argon Hold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.938.

Suite à une erreur matérielle, le document destiné à la publication rectifié a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, et remplace le document précédemment déposé en date du 6 décembre 2010 sous la référence L100185576.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- Argon PIK S.à r.l., with registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.928, (the "Shareholder"), represented by Maître Caroline Weirauch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 November 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Argon Hold S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1110 dated 27 May 2010, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.938. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 Complete restatement of the Company's articles of association, including its corporate object which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants, other share subscription rights or equity securities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

2 Appointment of the independent auditor of the Company.

3 Appointment of the following new managers

- (i) Sally Ingleson;
- (ii) Björgólfur Thor Björgólfsson;
- (iii) Andri Sveinsson;
- (iv) Claudio Albrecht;
- (v) Steve Pitts;
- (vi) Henri Vanni; and
- (vii) Biense Visser.

4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the articles of association. The Company's articles of association shall henceforth read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company exists under the name of "Argon Hold S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants, other share subscription rights or equity securities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation, by the Laws or by any Shareholders' Agreement (as defined below).

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

No shares may be transferred by the Company's shareholders other than a transfer which is permitted under an agreement that may have been entered into before the date of this restatement of the Articles of Incorporation between (among others) the Company, the Company's shareholder(s) and Deutsche Bank AG (a "Shareholders' Agreement") (references in the Articles of Incorporation to a Shareholders' Agreement being to that agreement as amended, supplemented or replaced from time to time in accordance with its terms and, in the event that at time no such Shareholders' Agreement shall be in effect, any references in the Articles of Incorporation to a Shareholders' Agreement shall be deemed to be omitted) and which has (in the case of a transfer to a non-member) been authorized by shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital in accordance with any Shareholders' Agreement.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company's shareholders will comply with any obligation under any Shareholders' Agreement to transfer shares in the Company.

Any restrictions on transfer of the Company's shares contained in these Articles of Incorporation do not apply in the event of a transfer of Company's shares as a result of the enforcement of a pledge granted over the Company's shares.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital - Repurchase of shares. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and in compliance with any Shareholders' Agreement.

The Company may acquire its shares with a view to their immediate cancellation. The acquisition shall be made in compliance with the conditions and limits established by Luxembourg legal principles and by these Articles of Incorporation and in compliance with any Shareholders' Agreement from time to time.

The Company shall only repurchase its shares in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement and subject to a majority of shareholders representing at least three quarters (¾) of the Company's share capital agreeing to such repurchase.

Moreover, any repurchase by the Company of its own shares pursuant to the above may be carried out to the extent the Company has sufficient funds available to do so as determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

The Board of Managers is authorized and empowered to take any steps to execute any documents and do and perform any acts on behalf of the Company which may be necessary to:

- effect the repurchase by the Company of its shares; and
- to complete all related action to the repurchase of its shares by the Company,

in the manner and to the extent permitted by these Articles of Incorporation and the Law and in accordance with any Shareholders' Agreement.

Subject to any Shareholders' Agreement, any payment made in respect of a repurchase of shares may be made, at the discretion of the Board of Managers, in cash or in kind. In the event of a payment in kind, the valuation of the assets contributed shall be as determined in accordance with any applicable terms of any Shareholders' Agreement and otherwise fairly by the Board of Managers acting reasonably and on the basis of the fair market value of the assets concerned.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by seven (7) managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)") who shall form a board of managers (the "Board of Managers") composed of two (2) managers to be qualified as the "Nitrogen Manager(s)", three (3) managers who will be qualified as the "A Manager(s)", one (1) manager to be qualified as the "B Manager" and one (1) manager who will be qualified as chairman of the Board of Managers (the "Chairman").

The Managers will be appointed upon nomination in accordance with any Shareholders' Agreement. The shareholder (s) will determine the duration of the Managers' mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s) taken in accordance with any Shareholders' Agreement.

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object provided that, if and to the extent (i) the Company has contractually agreed to submit any matter under a Shareholders' Agreement to the consent of a third party or a shareholder prior to proceeding with or agreeing such matter, no such matter shall be actually proceeded with or agreed by

the Company or by the Board of Managers until such required consent has been given in appropriate form, or (ii) the shareholder(s) have instructed the Board of Managers in writing not to perform certain acts without the consent of a third party specified in such instructions, no such acts shall be actually performed or agreed by the Company or by the Board of Managers until such required consent has been given in the appropriate form.

Subject as provided above, all powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it and, in so doing, shall comply with the terms of any Shareholders' Agreement.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Manager(s).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers and Conflicts of Interest. The Board of Managers may appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

Observers may be appointed to the meetings of the Board of Managers in accordance with any Shareholders' Agreement.

The Board of Managers will meet upon call by (i) the Chairman or (ii) one third (1/3) of the Managers or (iii) if fewer than nine meetings of the Board of Managers have been held in the past twelve (12) months, by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held at least monthly at intervals of no more than six (6) weeks and not less than eleven (11) times in each calendar year unless otherwise agreed in accordance with any Shareholders' Agreement.

Except with the prior consent of all members of the Board of Managers entitled to attend, at least ten (10) business days (meaning, in these Articles of Incorporation, a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg or England and Wales) written notice (which can be by electronic mail including by e-mail or facsimile) of meetings of the Board of Managers shall be given provided that shorter notice may be given (in which case written notice of the relevant meeting shall be given by means of electronic mail or facsimile or any other means of communication, provided such other means of communication has been approved by the Manager(s) concerned) if in the opinion of the Chairman or of a majority of the members of the Board of Managers, the interests of the Company and, as the case may be, its subsidiary undertakings would be reasonably likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting was not dealt with as a matter of urgency, in which case the meeting shall be convened on such notice which the Chairman, acting individually, or which such majority of the members of the Board of Managers, after due consideration of all circumstances, considers reasonable provided that the notice has been given prior to the time set for the meeting. Any notice of a meeting of the Board of Managers shall specify the time and the place of the meeting (and, in the case of any meeting called on less than ten (10) business days notice, details as to the urgency of the matter) as well as a full written agenda specifying all resolutions proposed and business to be transacted at such meeting together with all papers to be circulated or presented at that meeting. No resolution shall be proposed or business transacted at the meeting unless it has been specified in such notice, except if consented to in writing by all Managers or their proxies. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. A notice of a meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers and a notice of a meeting of a committee of the Board of Managers shall be given to all Managers in that committee.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by electronic from (including e-mail or facsimile) another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A proxy of a Manager shall be entitled to attend and vote at, and waive all convening formalities in respect of, the meeting in respect of which his appointment relates at which the Manager appointing him is not personally present, and generally in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do at such meeting. A Manager who has been so appointed as proxy for another Manager shall be entitled at the meeting in respect of which his appointment relates, in the absence of his appointor:

- (a) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote; and
- (b) to be counted as part of the quorum of the Board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is a proxy.

A Manager shall be deemed to be present at a meeting if his proxy is present at such meeting.

A quorum of the meeting of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office (except in relation to a matter where one or more Managers have a Personal Conflicting Interest, in which case a majority of the Managers who do not have a Personal Conflicting Interest as described below in such matter must be present or represented, provided that at least one Nitrogen Manager (unless all the Nitrogen Managers

are disqualified from counting towards a quorum for the relevant meeting by virtue of having a Personal Conflicting Interest as described below or there are no Nitrogen Managers) and one A Manager (unless all the A Managers are disqualified from counting towards a quorum for the relevant meeting by virtue of having a Personal Conflicting Interest as described below or there are no A Managers) are present or represented, and provided further that no meeting of the Board of Managers may be held if the A Managers comprise a majority of the Managers present at the meeting. If such requirements are not met at a meeting, the meeting shall be adjourned to a day not earlier than five (5) business days from the date of such meeting and provided that five (5) business days notice of the adjourned meeting has been given to all Managers, a quorum at such meeting shall consist of any two Managers provided that at least one Manager that is not an A Manager is present at the relevant meeting.

If any of the Managers of the Company has an interest in a matter to be discussed or resolution proposed at a meeting of the Board of Managers, he shall inform the other Managers of that interest. For the purposes of this Article 12, an "interest" of a Manager shall include an interest of such Manager by virtue of such Manager:

(a) holding office as a Manager or director of another person involved in the matter (or such person's Affiliate or connected person, as such terms are defined in any Shareholders' Agreement which definition will apply in relation to the Articles);

(b) holding any other office or employment with another person involved in the matter (or such person's Affiliate or connected person); or

(c) being interested directly or indirectly in any Securities (or any rights to acquire Securities, as such term is defined in any Shareholders' Agreement) in another person involved in the matter (or such person's Affiliate or connected person).

In respect of a matter or resolution in which a Manager has an interest, which is a personal interest opposed to the interest of the Company (a "Personal Conflicting Interest"), such Manager may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a meeting of the Board of Managers while that matter or resolution is discussed. In all other circumstances without prejudice to the obligation of a Manager to disclose any interest, a Manager may participate in debate in relation to and/or vote at any meeting of the Board of Managers on any matter or resolution concerning a matter in relation to which he has, directly or indirectly, an interest and if he votes his vote shall be counted.

For the avoidance of doubt, any interest of a Manager arising solely by virtue of his having been nominated for appointment as a Manager by or holding any office or employment or any other contractual relationship with another person involved in the matter (or such person's Affiliate or connected person) irrespective of whether that other person's interest conflicts with that of the Group, as such term is defined in any Shareholders' Agreement, shall not be deemed to be a 'Personal Conflicting Interest'.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm or entity. Any person related as described above to any company or firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from participating in debates, considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business and shall not be deemed by reason of such affiliation to have a Personal Conflicting Interest.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting which is quorate and who are entitled to vote, provided that, if and to the extent the Company has contractually agreed to submit such matter under any Shareholders' Agreement to the consent of a third party or a shareholder prior to proceeding with or agreeing to such matter, no such matter, which has thus been approved or resolved by the Managers, shall be actually proceeded with or agreed to by the Company until such required consent has been given in an appropriate form and any such approval or resolution by the Managers must be expressly subject to obtaining the required consent in an appropriate form. Decisions taken at that meeting will require, in addition to the other requirements of this paragraph, a vote in favour from a Manager who is not an A Manager. The Chairman shall have a casting vote; however, if the Chairman is not present at the meeting, the Managers present may appoint any one of their number to act as chairman of the meeting for the purpose of such meeting but such chairman shall not have a casting vote.

One or more Managers may, provided that this is in accordance with any Shareholders' Agreement participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. If requested by any Manager in advance of any meeting, the Company shall provide to the Managers a telephone number (or details of other means of communication mutually acceptable to the Company and each Manager) to allow participation in such meeting by any Manager without his being physically present at the meeting.

Unless otherwise permitted by any Shareholders' Agreement, a majority of the Managers attending such meeting of the Board of Managers must be present at the meeting in person in Luxembourg.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers in Luxembourg.

Art. 13. Resolutions of the Board of Managers. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) or by all the Managers present and the proxy holders of the represented Managers. Any proxies will remain attached thereto. A copy of all signed minutes and resolutions shall be sent promptly to all Managers following the relevant meeting to which they relate.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholders, such approval to be given subject to compliance with the terms of any Shareholders' Agreement, the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other reasonable expenses whatsoever incurred by the Managers in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Auditors. The Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by at least one independent auditor.

Moreover, when required by Laws, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts shall be reviewed by one or more statutory auditor(s) who need not be shareholders.

The independent and statutory auditor(s), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 June of each year at 11.30 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. The shareholders shall cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions. Except where required by the Laws, there shall be no quorum requirement applicable for the passing of written resolutions. Written resolutions shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of shareholders' votes, cast in accordance with the above, meeting the applicable quorum and majority requirements, irrespective of whether all shareholders have returned their vote or not.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting (with at least eight (8) business days notice of the meeting being given) as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Board of Managers, or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. Without prejudice to the provisions of the Laws and of any Shareholders' Agreement, at any general meeting of shareholders other than (i) a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation or (ii) voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital of the Company. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Change of nationality of the Company requires unanimity.

If and to the extent that the Company has contractually agreed to submit a matter under any Shareholders' Agreement to the consent of a third party or a shareholder prior to proceeding with or agreeing to such matter then, to the extent permitted by the Laws, no such matter, which has been approved or resolved by the shareholders, shall be actually proceeded with or agreed to by the Company until such consent has been given in an approved form and any such approval or resolution by the shareholders must be expressly subject to obtaining the required consent in an appropriate form.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and the proxies of shareholders represented as the case may be, it being understood that default by one or more shareholder(s) to sign the minutes shall not invalidate any resolutions passed in accordance with the present Articles in any way whatsoever.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts shall be submitted by the Board of Managers to the independent auditor(s) and statutory auditor(s), if any, and then to the shareholders for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distribution, unless in each case otherwise agreed in or required by the terms of any Shareholders’ Agreement and subject to a consequent amendment of this provision prior to the relevant distribution between the shareholders being made if required.

Any payment made in respect of a distribution of profits may be made, at the discretion of the Board of Managers, in cash or in kind. In the event of a payment in kind, the valuation of the assets distributed shall be as determined in accordance with any applicable terms of any Shareholders’ Agreement and otherwise fairly by the Board of Managers acting reasonably and on the basis of the fair market value of the assets concerned.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. Subject to any Shareholders’ Agreement, the Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital issued by the Company.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

Without prejudice of any provisions of a Shareholders’ Agreement, in case of a liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

1. first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making or reasonable provision for the payment thereof) of all the Company’s debts and liabilities and the expenses of liquidation;
2. second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making or reasonable provision for the payment thereof) of all the Company’s debts and liabilities to the shareholders; and
3. third, to the holders of the Company’s shares, each share entitling to the same proportion in such distribution, unless otherwise agreed in any Shareholders’ Agreement and subject to a consequent amendment of this provision prior to the relevant distribution between the shareholders being made if required.

Any payment made upon liquidation may be made, at the discretion of the liquidator, in cash or in kind. In the event of a payment in kind, the valuation of the assets to be transferred to the shareholder shall be as determined in accordance with any applicable terms of any Shareholders’ Agreement and otherwise fairly by the liquidator acting reasonably and on the basis of the fair market value of the assets concerned.

Chapter VII. - Share Pledge

Art. 29. Assignments under Share Pledge. The shareholder(s) may assign/transfer any of the rights with which it/they is/are vested pursuant to the amended law of 10 August 1915 on commercial companies and/or these Articles of Incorporation to any creditor of the group of companies to which the Company belongs and to which a security interest over the shares of the Company has been granted, in accordance with any Shareholders’ Agreement, in particular, without however being limited to, the right to (i) pass written resolutions where the Company is composed of a single shareholder, (ii) convene shareholder meetings or propose and adopt written shareholder resolutions where the Company is composed of several shareholders, (iii) request the Board of Managers to convene shareholder meetings and (iv) request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholder meetings prior to that agenda being sent to shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint KPMG, société à responsabilité limitée, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.065 as independent auditor of the Company for a period ending upon approval of the annual account of the financial year 2010.

Third resolution

The Shareholder resolved to set the number of managers at seven (7) and resolved to appoint the following persons as managers of the Company for unlimited duration with effect at Completion (as such term is defined in any Shareholders' Agreement):

- (i) Steve Pitts, born on 7 December 1962, residing in 35 Hans Place, London SW1X 0JZ, United Kingdom, as A Manager;
- (ii) Henri Vanni, born on 22 April 1951, residing in 7, avenue Saint Roman, Residence du Parc Saint Roman, app. 209, 98000 Monaco, as A Manager;
- (iii) Biense Visser, born on 29 July 1952, residing in Maliestraat 9, 3581 SH, Utrecht, Netherlands, as A Manager;
- (iv) Björgólfur Thor Björgólfsson, born on 19 March 1967, residing in 55 Clarendon Road, London W11 4JD, United Kingdom, as Nitrogen Manager;
- (v) Andri Sveinsson, born on 21 September 1971, residing in 82 Campden Hill Court, London W8 7HN, United Kingdom, as Nitrogen Manager;
- (vi) Sally Ingleson, born on 3 December 1963, residing in Hillbrow House, Baring Road, Winchester, SO23 0JN, United Kingdom as B Manager; and
- (vii) Claudio Albrecht, born on 5 May 1959, residing in C/- Obchodna 10, 106 Bratislava, Slovakia, as Chairman.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Argon PIK S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.928 (l'«Associé»), représentée par Maître Caroline Weirrauch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 novembre 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'Associé requiert le notaire de prendre acte que:

I. L'Associé est l'associé unique d'Argon Hold S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 16, rue Jean l'aveugle, L-1148 Luxembourg, constituée suite à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 datant du 27 mai 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.938. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et qui sont toutes entièrement libérées.

III. L'Associé a reconnu être pleinement informé des résolutions adoptées sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte complète des statuts de la Société, y compris de l'objet social qui se lit comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et activités et/ou les obligations et activités de toute autre société, et généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de tout autre société ou personne; dans tous les cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes ainsi que de bons de souscription ou de tout autre droit de souscription de parts sociales ou de valeurs mobilières.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.»

2 Nomination du commissaire aux comptes de la Société.

3 Nomination des nouveaux gérants suivants:

(i) Sally Ingleson;

(ii) Björgólfur Thor Björgólfsson;

(iii) Andri Sveinsson;

(iv) Claudio Albrecht;

(v) Steve Pitts;

(vi) Henri Vanni; and

(vii) Biense Visser.

4 Divers.

L'Associé requiert le notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société. Les statuts de la Société se liront désormais comme suit:

«Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Nom. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Argon Hold S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et activités et/ou les obligations et activités de toute autre société, et généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de tout autre société ou personne; dans tous les cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes ainsi que de bons de souscription ou de tout autre droit de souscription de parts sociales ou de valeurs mobilières.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts, des Lois ou de tout Pacte d'Actionnaires (tel que défini ci-dessous).

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associées, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Les parts sociales ne peuvent être cédées par les associés de la Société que si cette cession est autorisée en vertu d'un accord qui peut avoir été conclu avant la date de cette refonte des Statuts entre (parmi d'autres) la Société, les associés de la Société et la Deutsche Bank AG (un «Pacte d'Actionnaires») (les références dans les Statuts relatives à un Pacte d'Actionnaires le sont au pacte tel que modifié, complété ou remplacé de temps à autre conformément à ses dispositions, et dans le cas où aucun Pacte d'Actionnaires n'est en vigueur, toute référence par Statuts à un Pacte d'Actionnaires est réputée omise) et qui (en cas de cession à un tiers) a été autorisée par les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital de la Société conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les associés de la Société se conformeront à toute obligation de céder des parts sociales dans la Société née en vertu d'un Pacte d'Actionnaires.

Aucune restriction de transfert des parts sociales de la Société établie par les Statuts ne s'applique en présence d'un transfert des parts sociales de la Société né en raison de la réalisation d'un gage portant sur les parts sociales de la Société.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital - Rachat de parts sociales. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

La Société peut acheter ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate. L'acquisition doit être faite conformément aux conditions et limites fixées par les principes juridiques luxembourgeois et par les Statuts et en conformité avec tout Pacte d'Actionnaires.

La Société ne peut racheter ses parts sociales qu'en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires et à la condition qu'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société accepte ce rachat.

En outre, tout rachat par la Société de ses propres parts sociales, conformément à ce qui précède, peut être effectué dans la mesure où la Société dispose de fonds suffisants pour le faire tel que déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

Le Conseil de Gérance est autorisé et habilité à prendre toute mesure pour signer tout document et à accomplir tous les actes au nom de la Société qui pourraient être nécessaires pour:

- effectuer le rachat par la Société de ses parts sociales; et
- pour accomplir toute action relative au rachat par la Société de ses parts sociales,

de la manière et dans la mesure où cela est autorisé par les présents Statuts et la Loi et conforme à tout Pacte d'Actionnaires.

Sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires, tout paiement effectué au titre d'un rachat des parts sociales peut être réalisé, à la discrétion du Conseil de Gérance, en espèces ou en nature. En cas de paiement en nature, les actifs apportés seront évalués en conformité avec les provisions applicables de tout Pacte d'Actionnaire de façon, et sinon de façon équitable par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement et sur base de la valeur de marché des actifs concernés.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La société est gérée et administrée par sept (7) gérants qui n'ont besoin d'être des associés eux-mêmes (les «Gérants») qui forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé par deux (2) gérants qui seront qualifiés de «Gérant(s) Nitrogen», trois (3) gérants qui seront qualifiés de «Gérants de Catégorie A», un (1) gérant qui sera qualifié de «Gérant de Catégorie B» et un (1) gérant qui sera qualifié de président du Conseil de Gérance (le «Président»).

Les Gérants sont nommés sur proposition conformément à tout Pacte d'Actionnaires. Les associés déterminent la durée du mandat des Gérants. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés prise conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, pourvu que, si et dans la mesure où (i) la Société a convenu contractuellement à soumettre toute question sous un Pacte d'Actionnaires au consentement d'un tiers ou d'un associé avant de réaliser ou d'accepter ces affaires, aucune de ces affaires ne sera en effet réalisée ou acceptée par la Société ou par le Conseil de Gérance jusqu'à ce que l'accord requis a été donné dans la forme appropriée, ou (ii) les associés ont instruit par écrit le Conseil de Gérance de ne pas accomplir certains actes sans le consentement d'une partie tierce prévu dans de telles instructions, aucun acte de ce type ne sera en effet réalisé ou accepté par la Société jusqu'à ce que ce consentement requis ait été donné dans la forme appropriée.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix et, ce faisant doit se conformer à tout Pacte d'Actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance et Conflits d'Intérêts. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Des observateurs peuvent être nommés pour les réunions du Conseil de Gérance conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation (i) du Président ou (ii) d'un tiers (1/3) des Gérants ou, (iii) si moins de neuf réunions du Conseil de Gérance ont été tenues dans les douze (12) derniers mois, de tout Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au moins mensuellement dans des intervalles de pas plus de six (6) semaines et pas moins de onze (11) fois chaque année calendaire, à moins qu'il ne soit convenu autrement conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

Sauf avec l'accord préalable de tous les membres du Conseil de Gérance qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite (qui peut être un courrier électronique ou télécopie) devra être transmise au moins dix (10) jours ouvrables (ce qui comprend, dans ces Statuts, les jours autres qu'un samedi, dimanche ou jour férié au Luxembourg, en Angleterre et au Pays de Galles), sachant qu'un préavis plus court est possible (auquel cas un préavis écrit de la réunion en question est donné par voie de courrier électronique ou télécopie ou par tout autre moyen de communication, sous réserve que cet autre moyen de communication ait été approuvé par le(s) Gérant(s) concerné(s)) si selon le Président ou la majorité des membres du Conseil de Gérance, les intérêts de la Société et, le cas échéant, de ses filiales seraient susceptibles d'être affectés dans une mesure importante si les affaires à traiter lors de cette réunion ne sont pas traitées comme des questions d'urgence, auquel cas la réunion sera convoquée dans un tel délai de préavis que le Président, agissant individuellement, ou que cette majorité des membres du Conseil de Gérance, après avoir dûment examiné les circonstances pertinentes, considère raisonnable, sous réserve que la convocation ait été remise avant l'heure prévue pour la réunion. Toute convocation à une réunion du Conseil de Gérance indiquera la date et le lieu de la réunion (et, dans le cas d'une réunion

convoquée moins de dix (10) jours ouvrables à l'avance, des détails quant à l'urgence de l'affaire) ainsi qu'un ordre du jour complet et écrit précisant toutes les résolutions proposées et toutes les affaires à traiter lors de cette réunion, ensemble avec tous les documents qui seront fournis ou présentés lors de ladite réunion. Aucune résolution ne peut être proposée ou aucune affaire ne peut être réalisée lors de la réunion sauf si cela a été précisé dans la convocation, à moins que tous les Gérants ou leurs mandataires y aient consenti par écrit. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Une convocation à une réunion d'un Conseil de Gérance devra être remise à tous les Gérants et une convocation à une réunion d'un comité du Conseil de Gérance devra être remise à tous les Gérants de ce comité.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou sous forme électronique (y compris par courrier électronique ou télécopie), transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le mandataire d'un Gérant est habilité d'assister et de voter, et de renoncer aux formalités de convocation, à la réunion à laquelle se rapporte sa nomination et à laquelle son mandant n'assiste pas personnellement, et généralement de faire tout ce que son mandant est autorisé ou habilité à faire lors d'une telle réunion. Un Gérant ainsi désigné comme mandataire d'un autre Gérant est habilité, lors de la réunion à laquelle se rapporte sa désignation, à:

- (a) un vote séparé au nom de son mandant en plus de son propre vote; et
- (b) à être considéré comme partie du quorum du Conseil de Gérance pour son propre compte et pour le compte du Gérant dont il est le mandataire.

Un Gérant sera considéré comme présent à une réunion si son mandataire est présent à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée (excepté par rapport à une affaire dans laquelle un ou plusieurs Gérants ont un Intérêt Personnel Opposé, auquel cas une majorité de Gérants qui n'ont pas un Intérêt Personnel Opposé, tel que défini ci-dessous, dans une telle affaire, doivent être présents ou représentés), sous réserve qu'au moins un Gérant Nitrogen (à moins que tous les Gérants Nitrogen soient exclus du calcul du quorum en raison d'un Intérêt Personnel Opposé comme décrit ci-dessous ou à moins qu'il n'y ait pas de Gérants Nitrogen) et un Gérant de Catégorie A (à moins que tous les Gérants de Catégorie A soient exclus du calcul du quorum en raison d'un Intérêt Personnel Opposé comme décrit ci-dessous ou à moins qu'il n'y ait pas de Gérants de Catégorie A) sont présents ou représentés, et sous réserve qu'aucune réunion ne puisse avoir lieu lorsque la majorité des Gérants présents sont des Gérants de Catégorie A. Si ces exigences ne sont pas remplies lors d'une réunion, la réunion sera ajournée à un date au plus tôt cinq (5) jours ouvrables après cette réunion et à condition qu'un préavis de cinq (5) jours ouvrables de la réunion ajournée ait été donné à tous les Gérants, le quorum lors d'une telle réunion est de deux Gérants sous réserve qu'au moins un Gérant qui n'est pas un Gérant de Catégorie A, soit présent à la réunion en question.

Si un des Gérants de la Société a un intérêt dans une affaire à discuter ou dans une résolution proposée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants. Aux fins de cet article 12, un «intérêt» d'un Gérant comprend les intérêts d'un tel Gérant:

- (a) exerçant une fonction de Gérant ou de directeur d'une autre personne impliquée dans l'affaire (ou l'Affilié d'une telle personne ou d'une personne liée tels que ces notions sont définies dans tout Pacte d'Actionnaires, lesquelles définitions s'appliqueront aux Statuts);
- (b) exerçant toute fonction ou emploi avec une autre personne impliquée dans l'affaire (ou l'affilié de cette personne ou d'une personne liée);
- (c) étant directement ou indirectement intéressé dans toutes valeurs mobilières (ou tout droit d'acquérir des valeurs mobilières, telles que ce terme est défini dans tout Pacte d'Actionnaires) portant sur une autre personne impliquée dans l'affaire (ou l'Affilié d'une telle personne ou d'une personne liée).

En ce qui concerne les affaires ou résolutions dans lesquelles un Gérant a un intérêt personnel opposé à celui de la Société (un «Intérêt Personnel Opposé»), ce Gérant n'a pas le droit de participer à cette affaire ou résolution, ou de voter sur telle affaire ou résolution; il n'est pas pris en compte pour le quorum de la réunion du Conseil de Gérance pendant que cette affaire ou résolution est discutée. Dans tous les autres cas où il n'y a pas de violation de l'obligation du Gérant de divulguer tout intérêt, le Gérant peut participer au débat et/ou voter lors de toute réunion du Conseil de Gérance sur toute affaire ou résolution portant sur une question en relation avec une affaire pour laquelle il a directement ou indirectement un intérêt, et s'il vote, son vote est compté.

Pour éviter tout doute, tout intérêt d'un Gérant né simplement par le fait d'être proposé pour nomination comme Gérant, ou occupant un poste ou tout emploi ou toute relation contractuelle avec une autre personne impliquée dans l'affaire (ou l'Affilié ou personne connectée de cette personne), peu importe si les intérêts de cette autre personne sont en conflit avec ceux du Groupe, tel que défini dans un Pacte d'Actionnaires, ne doit pas être considéré comme un «Intérêt Personnel Opposé».

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou

est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise ou entité. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise ou entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de participer aux débats, délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions et ne devra pas être considérée comme ayant un Intérêt Personnel Opposé en raison de cette affiliation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de ces réunions qui atteignent le quorum et qui sont valablement en droit de voter, à condition que, si et dans la mesure où la Société a contractuellement convenu de soumettre cette affaire par tout Pacte d'Actionnaires au consentement d'un tiers ou d'un associé avant de procéder avec ou de consentir à une telle affaire, aucune de ces affaires qui a ainsi été approuvée ou résolue par les Gérants ne sera en effet consentie ou exécutée par la Société jusqu'à ce que l'accord requis a été donné sous une forme appropriée, et toute approbation ou décision des Gérants doit expressément être soumise à l'obtention du consentement requis sous une forme appropriée. Les décisions prises lors de cette réunion nécessitent, en plus des autres exigences du présent paragraphe, un vote en faveur d'un Gérant qui n'est pas un Gérant de Catégorie A. Le Président aura un vote prépondérant; or, si le Président n'est pas présent lors de la réunion, les Gérants présents peuvent nommer n'importe qui d'entre eux pour agir comme président pour cette réunion, mais ce président n'aura pas de vote prépondérant.

Un ou plusieurs Gérants peuvent, à condition que cela soit conforme à tout Pacte d'Actionnaires, prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire initiés du Luxembourg, permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Si demandé par un des Gérants à l'avance d'une réunion, la Société doit fournir aux Gérants un numéro de téléphone (ou des détails pour d'autres moyens de communication mutuellement acceptables pour la Société et chacun des Gérants) pour permettre à tout Gérant de participer à une telle réunion sans être présent physiquement).

A moins que cela soit permis autrement par tout Pacte d'Actionnaires, une majorité des Gérants assistant à une telle réunion du Conseil de Gérance doit être présent à la réunion en personne à Luxembourg.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants au Luxembourg.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions du Conseil de Gérance doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par tous les Gérants présents et les mandataires des Gérants représentés. Les procurations y resteront annexées. Une copie de tous les procès-verbaux signés et des résolutions sera envoyée aux Gérants immédiatement après la réunion à laquelle elle se rapporte.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) Gérants agissant conjointement.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, cette approbation devant être donnée conformément à tout Pactes d'Actionnaires, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Commissaires aux Comptes / Réviseurs d'entreprises. Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par au moins un réviseur d'entreprises indépendant.

De plus, dans les cas prévus par la loi, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) et réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois et le statuts à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 25 juin de chaque année à 11 heures 30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Les associés expriment leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites. Sauf où cela est requis par les Lois, il n'y aura pas d'exigence de quorum pour l'adoption de résolutions écrites. Les résolutions écrites sont valablement adoptées dès réception par la Société des votes des associés, émis conformément à ce qui a été vu ci-dessus, remplissant les exigences de quorum et de majorité, indépendamment du fait de savoir si tous les associés ont retourné leur vote ou non.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale (en respectant un préavis d'au moins huit (8) jours ouvrables précédant la réunion) ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil de Gérance, ou, faute d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Sous respect des dispositions des Lois et des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, uniquement à l'égard des réunions autres que les réunions convoquées (i) en vue de la modification des Statuts de la Société ou (ii) pour le vote de résolutions dont l'adoption est soumise par la loi aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, si une telle majorité n'est pas atteinte à la première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si, et dans la mesure où la Société a accepté conventionnellement de soumettre une affaire régie soumise à tout Pacte d'Actionnaires au consentement d'un tiers ou d'un associé avant de réaliser ou d'accepter cette affaire, alors, dans la

mesure où cela est permis par la loi, aucune affaire qui a été approuvée ou décidée par les associés ne doit en effet être poursuivie ou acceptée par la Société jusqu'à ce qu'un tel consentement ait été donné dans une forme approuvée et toute acceptation ou résolution par les associés est soumise expressément à l'obtention du consentement exigé sous une forme appropriée.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales d'associés seront signés par les associés présents et par les mandataires des associés représentés le cas échéant, il doit en être déduit que le défaut par un ou plusieurs associés de signer les procès-verbaux n'invalidera aucune résolution adoptée conformément aux présents Statuts de quelque manière que ce soit.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le(s) associé(s), ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par deux (2) Gérants agissant conjointement.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Le Conseil de Gérance soumet les comptes annuels et/ou les comptes consolidés au(x) réviseur(s) d'entreprises et au (x) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, et ensuite aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf si convenu ou requis autrement par tout Pacte d'Actionnaires et sous réserve d'une éventuelle modification ultérieure nécessaire de cette provision avant la distribution entre les associés.

Tout paiement concernant la distribution des bénéfices peut être effectué, à la discrétion du Conseil de Gérance, en espèces ou en nature. Dans le cas d'un paiement en nature, l'évaluation des actifs distribués est faite comme déterminée en conformité avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Actionnaires et sinon de façon équitable par le Conseil de Gérance agissant de manière raisonnable et en prenant en compte la juste valeur de marché des actifs en question.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. Sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires, la Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les liquidateurs, qui pourront siéger au Conseil de Gérance ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, en cas de liquidation, les actifs et liquidités de la Société seront répartis dans l'ordre de priorité suivant:

1. en premier lieu, aux créanciers autres que les associés pour répondre (que ce soit par paiement ou par provision raisonnable de ce paiement) à toutes les dettes et obligations de la Société et aux dépenses liées à la liquidation; et
2. en deuxième lieu, aux associés pour répondre (que ce soit par paiement ou par provision raisonnable de ce paiement) à toutes les dettes et obligations de la Société envers les associés; et
3. en troisième lieu, aux porteurs des parts sociales de la Société, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution, sauf décidé autrement par tout Pacte d'Actionnaires et sous réserve d'une éventuelle modification ultérieure nécessaire de cette provision avant la répartition entre les associés, si nécessaire.

Tout paiement effectué lors de la liquidation peut l'être, à la discrétion du liquidateur, en espèces ou en nature. Dans le cas d'un paiement en nature, l'évaluation des actifs devant être transférés à l'associé sera faite comme déterminée en conformité avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Actionnaires et sinon de façon équitable par le liquidateur agissant de manière raisonnable et en prenant en compte la juste valeur de marché des actifs concernés.

Chapitre VII. Gage sur les Parts Sociales

Art. 29. Cessions de Parts Sociales gagées. Le(s) associé(s) peu(ven)t céder/transférer tous les droits qui lui/leur est/ sont accordé(s) en vertu de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et/ou les Statuts à tout créancier du groupe auquel la Société appartient et auquel une sûreté sur les parts sociales de la Société a été accordé, conformément à tout Pacte d'Actionnaires, notamment, sans toutefois être exhaustif, le droit (i) d'adopter des résolutions écrites si la Société est composée d'un associé unique, (ii) de convoquer des assemblées générales des associés ou de proposer et d'adopter des résolutions d'associés si la Société est composée de plusieurs associés, (iii) de demander au Conseil de Gérance de convoquer des assemblées d'associés et (iv) de demander l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour d'une assemblée des associés avant que cet ordre du jour n'est envoyé aux associés.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer KPMG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.065 en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice social 2010.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de fixer le nombre de gérants à sept (7) et a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société, pour durée indéterminée, avec effet à la Clôture (tel que ce terme est défini dans tout Pacte d'Actionnaires):

(i) Steve Pitts, né le 7 décembre 1962, demeurant au 35 Hans Place, Londres SW1X 0JZ, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie A;

(ii) Henri Vanni, né le 22 avril 1951, demeurant au 7, avenue Saint Roman, Résidence du Parc Saint Roman, app. 209, 98000 Monaco, en tant que Gérant de Catégorie A;

(iii) Biense Visser, né le 29 juillet 1952, demeurant à Maliestraat 9, 3581 SH, Utrecht, Pays-Bas, en tant que Gérant de Catégorie A;

(iv) Björgólfur Thor Björgólfsson, né le 19 mars 1967, demeurant au 55 Clarendon Road, Londres W11 4JD, Royaume-Uni en tant que Gérant Nitrogen;

(v) Andri Sveinsson, né le 21 septembre 1971, demeurant au 82 Campden Hill Court, Londres W8 7HN, Royaume-Uni, en tant que Gérant Nitrogen;

(vi) Sally Ingleson, née le 3 décembre 1963, demeurant à Hillbrow House, Baring Road, Winchester, SO23 0JN, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B; et

(vii) Claudio Albrecht, né le 5 mai 1959, demeurant C/- Obchodna 10, 106 Bratislava, Slovaquie, en tant que Président.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui sont dues par la Société ou à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont fait, acte et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Weirauch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 novembre 2010. Relation: RED/2010/1738. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2011007441/946.

(110008672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 136.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010167518/12.

(100193616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Trading and Sourcing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 121.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010167476/10.

(100192433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 93.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010167733/9.

(100194581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Eon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 76.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010167806/9.

(100194827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

SkillTeam Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 90.741.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SkillTeam sa, une société anonyme de droit belge, avec siège social à 89, avenue de Roodebeek, 1030 Bruxelles, enregistrée au Registre des Personnes Morales de Belgique sous le numéro 0444.407.577 (la "Société") en date du 30 novembre 2009 lors desquelles la forme juridique de la Société a été transformée d'une société anonyme du droit belge en une société privée à responsabilité limitée, que la dénomination sociale de la Société a été changée avec effet immédiat de SkillTeam sa en SkillTeam Sprl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la Société
Mandataire

Référence de publication: 2010161742/17.

(100187269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Financière Galates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.928.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010167829/9.

(100194723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

United in Sports Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010167486/11.

(100192607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

United in Sports Parallel I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010167487/11.

(100192603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

United in Sports Parallel I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010167488/11.

(100192606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.050.300,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.584.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG (No.2) s.à.r.l.

99, Grand Rue

L-1661 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010168999/15.

(100196704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

United in Sports Parallel II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010167489/11.

(100192610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Vacentio Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.664.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VANCENTIO HOLDINGS LIMITED

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010167491/13.

(100192874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Verdiam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.738.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010167492/10.

(100193065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.853.900,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.783.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS s.à.r.l.

99, Grand Rue

L-1661 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010169000/15.

(100196705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Verdiam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.738.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010167493/10.

(100193066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Verdiam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.738.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010167494/10.

(100193067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 260.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.117.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Pour FIRST STATE INVESTMENTS FUND MANAGEMENT S.A.R.L.

Société à Responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010172626/16.

(100199591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Vizzion Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010167497/10.

(100192414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Ateliers Conselman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 17, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.713.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010167511/13.

(100193761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Ycodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 101.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010167500/10.

(100193083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Altre Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.922.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 Décembre 2010.

David Saigne.

Référence de publication: 2010167509/11.

(100193772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.348.

L'an deux mille dix,

Le vingt-six novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE (SOFIA)", avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 608 du 30 novembre 1995, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire KESSELER en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 636 du 24 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire KESSELER en date du 20 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 940 du 20 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 52.348.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle HAO, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société d'une société holding en une société de participations financières.

2. Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de:

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE (SOFIA)»

3. Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une société holding en une société de participations financières.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de:

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE (SOFIA)»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle

pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Déclaration:

La représentante de l'(des) actionnaire(s) déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, I. Hao, C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 53036. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161765/99.

(100186896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Acacio Promotions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 149, route de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 69.407.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010167516/13.

(100193754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Patate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.910.

In the year two thousand and ten, on the second day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Patate S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.910, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on the 29th March 2002, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3rd July 2002, number 1016,

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I. That the sole shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the one hundred twenty-five (125) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this Meeting. The sole shareholder declare having been informed of the agenda of the Meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1 Decision to put the company into liquidation;
- 2 Discharge to the Directors of the Company;
- 3 Appointment of Alter Domus Liquidation Services Sàrl, 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg as liquidator and termination of its powers;

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the dissolution and liquidation of the Company.

Second resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the Directors of the Company, being Mrs Charlotte Bastin and Mrs Marie-Laurence Lambert concerning their mandate until today.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 142.389 (the "Liquidator"), represented at the Meeting and which declares to accept such mandate.

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "Patate S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.910, constituée suivant acte de constitution reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1016 du 3 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les cent vingt-cinq (125) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation volontaire;
2. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services Sàrl, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs Mme Charlotte Bastin et Mme Marie-Laurence Lambert pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme comme liquidateur Alter Domus Liquidation Services Sàrl, une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 142.389 (le "Liquidateur"), représenté à l'Assemblée et déclarant accepter ce mandat.

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48363. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010161661/120.

(100187266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Financière Galates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.928.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010167830/9.

(100194724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Agriconsult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 6.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010167519/12.

(100194102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Voma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 130, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.397.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010168311/14.

(100193791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 66.105.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167520/10.

(100193735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Alerno Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 8.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010167522/10.

(100193930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Alinvest Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 129.216.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2010.
Référence de publication: 2010167523/10.
(100193715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Alma Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 117.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 dec. 10. Signature.
Référence de publication: 2010167524/10.
(100194069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.023.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13/12/2010.
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire
Paul van Baarle / Robert Jan Schol
Director / Director
Référence de publication: 2010168335/14.
(100194797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Ambares, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 45.388.

Les comptes annuels 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)
Signature
Agent domiciliaire
Référence de publication: 2010167525/12.
(100194188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Autocars Pletschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 25.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.
Référence de publication: 2010167526/10.
(100194193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Cart Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.601.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2010167537/11.

(100194074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Bader 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010167530/10.

(100193739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Baillardel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 39.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010167531/10.

(100193942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Besthold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.509.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010167534/10.

(100193913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Centrale Paysanne Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 14.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2010.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010167538/12.

(100194100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Poincaré Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 69.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010171969/13.

(100199159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Pierres de Taille Floresta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schifflange, 11, Cité um Benn.

R.C.S. Luxembourg B 88.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171968/10.

(100198991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Penafiel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 87, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 111.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171967/10.

(100199061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Paledora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171963/10.

(100199226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Paul Wirtz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 101.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171957/10.

(100199238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.